



Plan général de la restauration - approuvé en 1838 - avec indication des bâtiments à conserver, à démolir et à construire, Malet architecte (AD Nord, 4N 556).

Référence du document reproduit :

AD Nord. Série N ; sous-série 4N 556 : Projets de restauration des thermes, 1834.

IVR31_20135900018NUCA

Auteur(s) de l'illustration Pierre Thibaut

Copyrights : (c) Département du Nord - Archives départementales ; (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Parc naturel régional Scarpe-Escaut

Diffusion : reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Apparaît dans le(s) dossier(s) :

[IA59004993] Etablissement thermal de Saint-Amand-les-Eaux